ENTRETIEN DU 07 NOVEMBRE 2016 avec Monsieur Roux, proviseur de la Cité Scolaire Paul Valéry

1/ Exercices « attentat »:

Il est prévu dans tous les établissements scolaires un exercice de confinement suite aux attentats de novembre 2015.

Réponse:

Il n'est pas prévu d'exercice de confinement in situ pour le moment. Le proviseur n'y est pas favorable et il n'y en a pas eu dans les autres établissements du bassin de Thau.

Par contre une fiche d'information a été élaborée avec le nouvel agent comptable et sera affichée dans chaque salle de classe.

Cette fiche aura été préalablement présentée aux professeurs principaux qui sont chargés d'informer les élèves.

La sonnerie d'alarme doit être différente de celle utilisée pour signaler les débuts et fins des cours et de celle utilisée en cas d'incendie.

Une demande d'alarme spécifique a été demandée au Conseil Régional.

En attendant, la sonnerie d'alarme proposée pourrait être celle de la « corne de brume ». Il y a cependant un risque de confusion puisque celle-ci est déjà utilisée sur le port.

2/ Exclusions et sanctions suite à photo de classe :

a/Lors de la prise de photo de classe « déguisée » (1^{ère} S1), il s'est avéré que 2 élèves faisaient des gestes déplacés (salut nazi).

Après convocation des dits-élèves, ceux-ci ont été exclus : 1 semaine pour l'un et plus pour l'autre.

Nous ne remettons pas en cause dans ce cas précis la sanction mais pourquoi une exclusion pure et simple au lieu d'une exclusion/inclusion ?

Nous parait plus approprié, une sanction de type : devoir à rendre sur le sujet via recherche documentaire au CDI par exemple et pourquoi pas un exposé en classe ?

Réponse :

Effectivement il y a eu exclusion et ce pour marquer le coup que ce soit pour les élèves concernés et pour la classe. Le proviseur ne croit pas à l'efficacité d'une « exclusion/inclusion », en tout cas pas dans ce cas-là et en tant que parent de déporté.

Par contre, il serait favorable à des travaux d'intérêt général dans le cas de dégradations dans l'enceinte de la cité scolaire (cas déjà rencontré).

b/ En début d'année, un certain nombre d'élèves ont été exclus.

Pouvez-vous nous en dire plus ? Nous préciser les modalités ?

En effet, les parents confrontés à ce type d'évènement sont souvent démunis. Avez-vous prévu dans le document remis aux parents ou lors de l'entretien avec ceux-ci de les informer sur la possibilité de contacter les élèves élus ?

Réponse :

Il y a eu quelques exclusions (selon M. Roux : 2 au lycée et 3 au collège) mais sans plus. Les parents ont été informés. Rien de catastrophique pour le proviseur qui rappelle qu'il n'y pas eu de conseil de discipline depuis plusieurs années (3 ans) dans son établissement, ce qui n'est pas forcément le cas dans les autres établissements du secteur.

3/ Harcèlement au collège :

Etat des lieux : quelles informations avez-vous ? Quelles actions sont déjà mises en œuvre ?...

Réponse:

Pour Mrs. Roux et Messaoud s'étonnent de notre question car ils n'étaient pas au courant.

Ils nous alertent sur l'emploi du terme « harcèlement », nous demandent des détails et nous rappellent la procédure à suivre dans ce cas : les parents doivent alerter le proviseur, le rencontrer afin de trouver une solution.

Pour eux, il n'y a pas de cas de « harcèlement » dans la cité scolaire.

Ils s'engagent aussi à faire le point avec le responsable de la vie scolaire afin de voir s'il n'y a pas un défaut de communication interne et sont prêts à recevoir parents et élèves concernés.

4/ Proposition de réunion sur l'addictologie (alcool, drogue, jeux, internet....) et les conduites à risques à destination des élèves (et des parents)

Nous avons prévu de nous rapprocher de l'infirmière, des élèves élus à la maison des lycéens, au collège. Nous avons des contacts en matière d'intervention (association, Equipe spécialisée de gendarmes basée à Lunel...). Cette intervention s'adresserait aux élèves volontaires ainsi qu'à leurs parents.

Réponse :

Le proviseur nous rappelle que cela se fait déjà dans la cité scolaire (collège et lycée), que néanmoins il est prêt à nous soutenir et même à mettre à disposition une salle pour nous permettre d'organiser une réunion pendant les horaires d'ouverture de la cité scolaire et notamment dans le créneau 16h30 / 17h30. Pour le calendrier 2017 : voir la semaine de juin où l'établissement est fermé pour préparer les salles d'examens. (en 2016 : à partir du 10 juin)

5/ Etat des lieux concernant les professeurs absents

Des parents nous ont alertés sur l'absence de certains professeurs.

Pouvez-vous nous faire un état des lieux pour le collège avec les actions déjà engagées de votre côté ? Même question pour le lycée ?

Réponse :

A la connaissance de M. Roux, il y a seulement 2 cas d'absence de professeurs : un professeur d'espagnol non remplacé et un professeur de français qui a été remplacé depuis. Un collègue d'arts plastiques a aussi été absent (motif personnel grave) mais cela n'est plus le cas à ce jour.

La cité scolaire Paul Valéry a un taux d'absentéisme des professeurs le plus bas (< 20% - absence pour maladie).

<u>Rappel de la règle de durée d'absence</u> (règle Education Nationale) par le proviseur : toute absence < à 15 jours d'affilée ne donne pas lieu à remplacement du professeur absent et dans la mesure où il y a des professeurs remplaçant disponibles.

Pas de remplacement des professeurs absents pour cause de formation. Ce n'est pas prévu dans les textes.

6/ Etat des lieux concernant les effectifs du collège et du lycée ainsi que les AED présentés en CA

Réponse :

Notre demande a été accueillie favorablement par le proviseur. Les effectifs par établissement (collège, lycée) puis par niveau et classe seront présentés au CA, vraisemblablement lors du CA sur le budget d'ici la fin de l'année 2016.

7/ Questions diverses:

a/ Planning des conseils de classe et réunion de parents d'ici le 16 décembre 2016

Réponse :

Le Proviseur nous fait parvenir le calendrier des conseils de classe. A nous de lui renvoyer avec le nom des parents d'élèves délégués.

b/ Planning des différents CA (lycée, collège) :

Réponse:

Le CA d'installation (collège et lycée) s'est tenu début novembre. Est à venir celui sur le budget avant les vacances de Noël (17 décembre 2016).

<u>c/ Planning réunions de travail</u> : journée Portes Ouvertes 2017, le règlement intérieur (collège, lycée) <u>Réponse :</u>

Le règlement intérieur 2017/2018 (collège et lycée) sera étudié lors de la réunion de concertation du jeudi 17 novembre. A cette réunion participent 2 personnes de l'établissement, des professeurs, de la vie scolaire, des parents.

<u>Pour rappel</u>: le principe de cette réunion fait suite au refus de vote du règlement intérieur actuel par les parents FCPE lors du CA du 21 juin 2016. En effet, les carnets de liaison étaient déjà en cours d'impression lors de ce CA.

Une étude comparée du règlement intérieur du lycée avait été effectuée par l'un de nos adhérents en juin dernier.

Cette étude peut servir de base de discussion, d'échanges et de propositions lors de la réunion du 17 novembre prochain.